

BStGer RP.2014.66 vom 12. September 2014

Bundesstrafgericht, 2014-09-12, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger_RP.2014.66

FR: TPF RP.2014.66 du 12 septembre 2014

IT: TPF RP.2014.66 del 12 settembre 2014

Regeste

Entraide judiciaire internationale en matière pénale à l'Espagne. Demande de reconsidération de la décision incidente RP.2014.62 du 26 août 2014 de la Cour des plaintes relative à une requête d'assistance judiciaire gratuite.

Erwägungen

E. 1

La demande de reconsidération est rejetée dans la mesure où elle est recevable.

E. 2

Un délai non prolongeable au 22 septembre 2014 est imparti au requérant pour s'acquitter de l'avance de frais requise de CHF 6'000.--. A défaut de versement dans le délai imparti, il ne sera pas entré en matière sur le recours.

E. 3

Les frais suivent le sort de la cause au fond.

Bellinzone, le 12 septembre 2014

Au nom de la Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral

Le président:

Le greffier:

Distribution

- Mes Jean-Marc Carnicé et Clément Emery

Indication des voies de recours La présente décision incidente ne peut pas faire l'objet d'un recours (art. 93 al. 2, 1re phrase LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.